# CSCA délivre 4 licences de radio et surseoit à l'octroi de toute licence TV dansl'attente d'une meilleure visibilité

**Société**

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-02-2009 23:23:34

**Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA) a annoncé, lundi, avoir accordé quatre licences de radio "à couverture multirégionale" et décidé de surseoir à l'octroi de toute licence de télévision "dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les équilibres du secteur".**

Selon un communiqué de la Haute autorité de la Communication Audiovisuelle, le CSCA, réuni lundi, estime que l'admission de tout nouveau projet de télévision nationale présente actuellement "un risque important de déséquilibre pour le secteur, pouvant manifestement compromettre l'équilibre des opérateurs audiovisuels publics et privés existants à court terme, et leur viabilité, à moyen terme".

En s'appuyant sur les évaluations établies par les services de la HACA conformément aux règlements d'appels à concurrences, le CSCA a également tenu compte, lors de ses délibérations, de certains facteurs conjoncturels et sectoriels intervenus depuis septembre 2008, notamment la situation du marché publicitaire ainsi que la crise traversée par Médi1 Sat, explique le communiqué, affirmant que ces facteurs ont "élevé le niveau de risque de contraction à court et à moyen termes de la croissance du marché publicitaire audiovisuel marocain", et "entouré d'incertitude la composition de l'offre télévisuelle marocaine et son niveau de pression sur la ressource publicitaire audiovisuelle".

En conséquence, "dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les équilibres du secteur", le CSCA a décidé de surseoir à l'octroi de toute licence de télévision.

S'agissant de l'appel à concurrence relatif à une radio à couverture nationale (12 bassins d'audience), le Conseil, après avoir constaté que les cinq projets en compétition ne sont pas susceptibles d'enrichir la diversité de l'offre radiophonique nationale, a décidé de déclarer infructueux cet appel à concurrence.

Pour ce qui est de l'appel de concurrence concernant deux radios à couverture multirégionale (8 bassins d'audience), le Conseil a décidé, après évaluation, d'accorder deux licences aux projets radiophoniques suivants:

- Radio MARS, un projet de radio thématique à dominante sportive.

- Radio Médina FM, un projet de radio de proximité portée sur le monde rural.

Concernant l'appel à concurrence ayant trait à deux radios à couverture multirégionale (6 bassins d'audience), le Conseil a décidé d'accorder deux licences aux projets radiophoniques suivants :

- Radio LUXE, un projet de radio ayant pour thématique l'artisanat et l'artisan marocain.

- Radio Med, un projet de radio thématique, ayant pour vocation la médiation et la vie associative pour la prévention et la résolution des conflits.

Le Conseil considère qu'en raison de la qualité de leurs dossiers et de la complémentarité de leurs concepts respectifs avec l'offre radiophonique existante, ces quatre projets radiophoniques sont de nature à enrichir davantage le paysage radiophonique national, indique le communiqué.

Par ailleurs, le Conseil a décidé d'accorder aux opérateurs radiophoniques privés en activité de nouvelles fréquences permettant d'étendre leur diffusion à de nouveaux bassins d'audience.

MAPF